



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 14 mai 2024 à 19 h 00**, statuera sur la ou les demandes de dérogation mineure suivantes :

Adresse : 400, rue Berthiaume

No de lot : 6 579 856

Requérant : Propriétaire ou son mandataire

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser :

- Un escalier extérieur en cour latérale alors que le règlement autorise les escaliers extérieurs uniquement en cour arrière;
- La localisation des conteneurs à déchets en cour latérale alors que le règlement autorise les conteneurs à déchets uniquement en cour arrière.

Le tout tel qu'illustré sur les plans produits par la firme « FABG – Architectes », projet CPE – Au Petit Brin de Foin, daté du 3 avril 2024.

Adresse : terrain vacant

No de lot : 3 727 201

Requérant : Propriétaire ou son mandataire

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser :

- La largeur des nouveaux lots de 13,71 mètres alors que la largeur minimale est de 15 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 1,29 mètre.

Le tout tel qu'illustré sur le plan d'implantation de Sylvain Lebel, arpenteur-géomètre, dossier 12572, minute 18542, préparé et signé le 25 mars 2024.

Donné à L'Assomption, ce 24^e jour du mois d'avril 2024.

Jean-Michel Frédérick
Greffier et avocat